

VILLE DE TOURBES

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 18h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 12 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1^{ère} Adjointe

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjointe

Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint

Mmes Liliane DAMIENS , Sylvie MEUNIER,

Mrs Richard BORON , Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ , Didier LOUSTALET, Lionel PUCHE,

Absents excusés: 7 membres (dont 3 pouvoirs)

Mme Carole BONNET donne pouvoir à Mr Lionel PUCHE

Mmes Marie-Carmen LOUSTALET donne pouvoir à Mr Didier LOUSTALET

Mme Alix PICHON MATHIEU donne pouvoir à Mr Michel VINCENT

Christine RENAUDEAU , Luc MARCO , José MINANO, Guillaume ROUSSILLON

Soit au total : 15 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 3 Juillet 2018 :

VOTE:... 11 Pour (y compris 2 pouvoirs).....2 Abstentions (y compris 1 pouvoir)

Mme Sylvie MEUNIER nous rejoint à 19h05, juste après le vote.

2) Délibérations :

-----A) _Fixation tarif garderie mardi et vendredi 1€ :

Pour une meilleure gestion pratique du service de la garderie, il est proposé au Conseil de regrouper la facturation de cette prestation non pas sous deux demi-journées (0,50 € x 2) comme cela est le cas actuellement mais sous une seule facturation à 1€ en regroupant donc le mardi et le vendredi.

Mr le Maire en profite pour annoncer que la rentrée scolaire s'est très bien passée avec un effectif total de 161 enfants .Une réunion du personnel périscolaire, des élus et des parents s'est déroulée le lundi 17 septembre avec la présence de seulement 9 parents.

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU prend ensuite la parole pour parler de la cantine et du nouveau prestataire ELIOR. Les repas semblent convenir aux enfants car il est à remarquer qu'ils ne laissent pratiquement rien dans les assiettes. Les parents présents confirment qu'effectivement les enfants sont satisfaits des conditions de restauration et des repas. Depuis la rentrée les petits déjeunent dans la petite salle et les grands dans la grande salle. Pour exemple : ce midi jeudi 20 septembre 87 repas ont été servis (y compris les adultes) dont 30 pour les tout-petits.

VOTE: 14 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----B) Adhésion au contrat de groupe couvrant les risques statutaires du Centre de Gestion 34 :

Mr Christian LOPEZ nous rejoint à 19h15.

La Commune a confié en date du 29 avril 2014 (Délibération) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, la souscription d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret N°86-352 du 14 mars 1986.

Une nouvelle consultation ayant eu lieu (contrat initial arrivé à terme), il convient donc d'entériner son résultat par une décision du Conseil sur la proposition faite par le CDG34 à savoir de retenir le courtier/assureur : GRAS SAVOYE / GROUPAMA pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022. Mr Richard BORON souligne l'importance de la compagnie GRAS SAVOYE au niveau national.

VOTE: 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----C) Plan partenarial Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs :

Mr Jean-Luc Guiraudou commente ce point :

Dans le cadre de la gestion de la compétence « Logement social » exercée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, suivant la réforme en profondeur initiée en 2014 par la loi pour l'Accès à l'Urbanisme Rénové (Loi ALUR) renforcée en 2017 par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, le service Habitat de la CAHM pilote et coordonne globalement ce dispositif.

La CAHM a préparé et tenu une conférence intercommunale du logement qui est l'instance de gouvernance de la politique d'attribution communautaire et cette dernière a élaboré et arrêté après plusieurs réunions tenues à Agde en présence des élus communautaires et des autorités préfectorales, un PPGDID qui conformément aux dispositions de l'article L.441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, doit être soumis à l'avis des communes-membres de l'EPCI et à l'approbation du Préfet.

Le document qui est soumis à votre approbation a été validé par la conférence intercommunale du logement du 25 juin 2018 et tient compte des remarques de M. le Préfet émises par courrier

en date du 28 mai, du 19 juin et des membres de la CIL en sachant que les membres de la CIL n'ont pas émis de remarques.

Le document a été arrêté en conseil communautaire du 9 juillet 2018.

Question de Mr Lionel PUCHE : la loi SRU impose aux communes de plus de 3500 habitants d'avoir au moins 20% de logements sociaux. Comme nous faisons partie de la CAHM qui bien sûr comporte plus de 3500 habitants, ne sommes nous donc pas obligés de respecter cette directive.

Réponse de Mr le Maire : non, cela ne change en rien la règle en vigueur sur ce sujet. Mr Lionel PUCHE précise également qu'il y aura aussi bientôt le permis de louer qui permettra d'éviter beaucoup d'abus.

Question de Mr Richard BORON : qu'est ce exactement qu'un « logement social et quels sont les critères d'attributions ? Réponse de Mr le Maire : il faut savoir que dans le département de l'Hérault 8 foyers sur 10 sont éligibles aux logements sociaux (il faut plutôt dire « aidés »). Les logements sociaux ou aidés bénéficient de subventions de l'Etat, du département et de la région et de la CAHM. Les dossiers, déposés par les demandeurs, ne sont valables qu'un an, ensuite il est nécessaire de le réactiver pour une même période.

Question de Mr Lionel PUCHE : Est-ce Hérault Habitat qui décide des attributions? Réponse de Mr le Maire : sachant que les demandes de logements aidés émanent beaucoup d'une population locale, il est intéressant tant pour Hérault Habitat que pour la Commune de mettre en place un « partenariat moral » qui nous permet d'être une force de proposition pour la présentation de dossiers sur lesquels les commissions d'attribution organisées par Hérault Habitat statuent en prenant en compte nos avis car nous participons à ces commissions d'attribution.

(Voir annexe 2 jointe)

VOTE: ... 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----D) Choix des entreprises construction groupe scolaire :

Suite à l'appel d'offres lancé pour la construction du groupe scolaire, un travail considérable d'analyse technique et financière a été accompli avec l'ensemble des réponses obtenues.

Par ailleurs certains lots n'ayant pas reçu de propositions, une nouvelle consultation a été lancée et les réponses ont été collationnées et analysées.

D'autre part après avoir été « décortiquées » les offres ont été soumises pour la plupart d'entre elles à une négociation lot par lot.

Mr Michel VINCENT commente les 2 tableaux qui ont été expédiés avec la convocation, à savoir, l'un comprenant le montant HT estimatif par lot et l'autre comprenant le montant HT négocié et retenu également par lot.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir valider les propositions du cabinet d'études et d'architecture RUBBIO.

(Voir annexe 3 jointe)

VOTE : ... 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----E) Choix des entreprises travaux chapelle Saint Joseph :

L'appel d'offre lancé a reçu plusieurs réponses d'entreprises pour les 5 lots qui étaient décrits dans le CCTP (cahier des clauses techniques particulières).

Suite à l'ouverture des plis, une négociation concernant certains lots a été réalisée et en final il est proposé au Conseil de retenir les entreprises proposées par notre maîtrise d'œuvre (Frédéric FIORE architecte du Patrimoine).

Remarque de Mr Lionel PUCHE : Mr J.F LASSALVY demande que pendant les travaux la statue se trouvant à droite en rentrant soit déplacée. Mr le Maire précise que nous aurons à faire à des entreprises sérieuses assumant leurs responsabilités. Par ailleurs les travaux concernant le chauffage ont été réalisés et il ne reste plus que le raccordement au gaz qui sera réalisé le 27 septembre puis les essais dans la foulée.

(Voir annexe 4 jointe)

VOTE : ... 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----F) Nomination d'un délégué à la protection des données :

Le règlement européen concernant la protection des données 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend leur application obligatoire.

La CAHM propose une mutualisation des Personnels et des moyens techniques, avec l'approbation d'une convention de coopération intercommunale.

En cas d'acceptation, le coût pour notre Commune est indiqué dans le document joint en annexe et s'appuie en fonction de la taille de la Commune sur une estimation du coût annuel calculée avec un nombre de jours d'intervention sur notre collectivité.

Cette convention de mutualisation propose la nomination de Madame Elodie MISEREY faisant déjà partie des services de la CAHM et aura une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Il est donc proposé au Conseil de ratifier cette convention afin de répondre à nos obligations réglementaires dans les meilleures conditions pratiques, techniques et tarifaires.

(Voir annexe jointe)

VOTE: 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----G) Demande d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables) :

Monsieur le maire explique que la trésorière de Pézenas a présenté plusieurs demandes d'admission en non-valeur (3) après épuisement de toutes les procédures juridiques de recouvrement.

Il s'agit en l'occurrence d'une somme de 139 € répartie en 6 titres de recettes émis entre 2015 et 2017 sur le budget principal.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à cette mise en non-valeur et d'inscrire les crédits nécessaires au budget général 2018, à l'article 6541 (créances admises en non-valeur)

(Voir annexe jointe)

VOTE : 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----H) Création de deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

Dans l'évolution de carrière de deux agents de notre collectivité (Vanessa BOSC et Sylvie PENARRUBIA) , monsieur le Maire propose au Conseil la création de 2 postes d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et la suppression de 2 postes d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à partir du 1^{er} août 2018.

Ces deux postes se déroulent à temps complet.

VOTE : 15 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

Questions diverses :

Mr Lionel PUCHE : concernant les gens du voyage, propose que Mr le Maire prenne une délibération fixant des tarifs exagérés avec un délai officiel d'occupation et fait remarquer que généralement, ne s'acquittant pas de ces sommes dues, ils génèrent une dette officiellement reconnue envers la commune. Cette situation dans 9 cas sur 10 ne les invite plus à revenir. Il regrette aussi que Mr le Maire n'ait pas porté plainte pour dégradation du bien public et occupation illégale.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance 20h30.